

# La Newsletter adm



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Deux-Sèvres

Par les conseillers techniques  
et les services administratifs

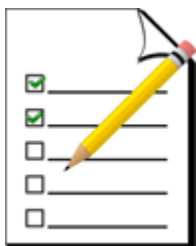


Référentes Directeurs

## Protocole sanitaire

L'épidémie à SARS-CoV2 connaît une évolution favorable, le [Bulletin officiel n°6 du 9 février 2023](#) du détaillant les adaptations du protocole sanitaire.

### TO DO LIST



- Avant le 5 mars : En vue des opérations d'affectation en collège, mettre à jour les données contenues dans la base élève.
- Préparer les dossiers des élèves pour le pôle ressource.
- Enquêter auprès des familles pour avoir connaissance des éventuels déménagements prévus à la rentrée prochaine.
- Informers les familles des modalités d'inscription en mairie et d'admission à l'école.
- Faire le point sur les actions passées et à venir prévues pour la fin de l'année scolaire et planifier les sorties de fin d'année.

### Contact référentes directeurs :

- Nord (circonscriptions de Parthenay, Bressuire et Thouars) :

Céline DANHIEZ – [referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr](mailto:referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr)

- Sud (circonscriptions de Niort, Marais, Melle et St Maixent) :

Gaëlle LAFOIX – [referent.directeursud79@ac-poitiers.fr](mailto:referent.directeursud79@ac-poitiers.fr) – 06 17 91 11 12



Service des Affaires Générales et Financières

Formation obligatoire des services civiques : la formation théorique, en distanciel, va débuter le 23 février, en 8 groupes, et se terminera au mois de mai. Elle est assurée par la ligue de l'enseignement.

La formation pratique (PSC1) est assurée par le SDIS. La première des 10 sessions aura lieu le 27 février et la dernière le 5 mai. Pour les SCU du niortais, elles se tiendront à la DSDEN. Les autres sont convoqués sur le site des SDIS locaux.



### RISQUE ATTENTAT/INTRUSION



La nouvelle posture du **plan Vigipirate « Hiver – Printemps 2023 »** est active depuis le 21 décembre 2022 et maintient l'ensemble du territoire national au **niveau « sécurité renforcée - risque attentat »**.

Selon le Bulletin officiel du 13 avril 2017 - Instruction du 12 avril 2017, **l'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste » doit être positionnée à chaque entrée de bâtiment.**

Elle est disponible sur le site <https://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

Pour être efficace, l'affichage relatif à la sécurité et à la santé doit être lisible et visible. Il convient de veiller à son actualisation.

Un guide de bonnes pratiques « **Vigilance attentats : les bons réflexes** » à destination des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs d'école est consultable à l'adresse : <https://www.gouvernement.fr/risques/les-etablissements-scolaires-et-d-enseignement-superieur>



### Service du Parcours de l'Élève et du soutien aux écoles et aux établissements

Afin de préparer l'affectation des élèves en 6ème à la rentrée prochaine, merci de vérifier les données ONDE des élèves de CM2, CM1 et ULIS susceptibles d'entrer au collège à la rentrée prochaine. Une information a été publiée sur l'[intranet](#) pour vous guider.



### Social et Santé

Prochaine CDAS le 23 mars